

SOMMAIRE

1. Introduction	1
2. Les principes et valeurs de la FFBaD	1
3. La déontologie – les devoirs des acteurs du sport	2
3.1. Les acteurs du jeu : sportifs, pratiquants, entraîneurs, officiels techniques, dirigeants	2
3.2. Les missions des institutions sportives : fédération, ligues régionales, comités départementaux et clubs.....	3
4. Les principes directeurs de l'action des partenaires du sport	3
4.1. L'entourage des sportifs	3
4.2. Les médias	3
4.3. Les sponsors, diffuseurs et mécènes	3

1. INTRODUCTION

La Charte d'éthique et de déontologie de la Fédération Française de Badminton (FFBaD) s'articule autour des valeurs sociales, éducatives et sportives que véhicule le badminton, et des règles de déontologie qui régissent la pratique du badminton et qui doivent être respectées par ses institutions, ses acteurs, ainsi que ses partenaires.

Elle est conforme aux principes établis dans la Charte édictée par le Comité National Olympique et Sportif Français, ainsi qu'au programme d'intégrité de la BWF intitulé « I am badminton ».

Elle n'a pas vocation à se substituer au règlement disciplinaire de la FFBaD. Les commissions concernées pourront toutefois y faire référence dans le cadre du traitement de leurs affaires.

L'adhésion à une association sportive affiliée à la FFBaD implique acceptation pure et simple et le respect de toutes les dispositions de la présente Charte.

2. LES PRINCIPES ET VALEURS DE LA FFBAD

Le sport favorise l'expression des vertus humaines, qui constituent le socle d'une pratique éthique et sereine des activités physiques et sportives, en compétition comme en loisir. Le concept et la pratique du sport sont donc directement liés à des valeurs ; les adopter c'est avoir l'esprit sportif.

Les valeurs du badminton, telles que l'accessibilité, la mixité ou encore le partage sont propagées et défendues par la FFBaD, que ce soit directement par elle ou par le biais de ses organes déconcentrés. Les formations et les différentes actions mises en place par ces instances permettent de faire respecter et donner une portée à ces valeurs, déployant ainsi l'Esprit Bad aux quatre coins de l'hexagone.

Avoir l'esprit sportif, dans la pratique du badminton, c'est :

- Être respectueux du jeu, des règles, de soi-même, des autres et des institutions, sportives et publiques ;
- Être honnête, intègre et loyal ;
- Être solidaire, altruiste et fraternel ;
- Être tolérant.

Les valeurs fondamentales du sport sont :

- D'être ouvert et accessible à tous, quelle que soit la forme de pratique ou la discipline ;
- De favoriser l'égalité des chances ;
- De favoriser la cohésion et le lien entre tous les acteurs du sport ;
- De refuser toute forme de discrimination.

3. LA DEONTOLOGIE – LES DEVOIRS DES ACTEURS DU SPORT

3.1. Les acteurs du jeu : sportifs, pratiquants, entraîneurs, officiels techniques, dirigeants

Tous les joueurs de badminton, en compétition ou à titre de loisir, ainsi que tous ceux qui l'encadrent ont comme responsabilité partagée de contribuer à préserver les raisons, qui sont autant de valeurs, pour lesquelles ils en sont venus à pratiquer ou à encadrer.

3.1.1. Se conformer aux règles du jeu

Le respect de la règle du jeu est une valeur fondamentale, sans quoi la pratique du sport serait impossible.

La pérennité de l'activité sportive et l'intérêt que les pratiquants et le public y portent, qui reposent sur l'égalité des chances et l'équité entre les participants, nécessitent que l'ensemble de ces lois du jeu et de ces règlements soit appliqué et respecté.

Les dirigeants des clubs de badminton ont un rôle majeur à jouer auprès de tous leurs membres, surtout des plus jeunes, dans l'apprentissage, l'explication et la nécessité de respecter la règle, dans un souci aussi bien fonctionnel que pédagogique.

3.1.2. Respecter tous les acteurs de la compétition

Adversaires et partenaires, éducateurs ou dirigeants, officiels techniques, organisateurs, responsables des installations remplissent tous une fonction indispensable au bon déroulement des compétitions de badminton. Leur action doit être égalitairement respectée.

Chaque acteur du jeu doit veiller à adopter en toutes circonstances un comportement courtois et respectueux. A ce titre, chaque acteur doit s'interdire de formuler des injures ou moqueries à l'égard d'un autre acteur de la compétition.

3.1.3. Respecter les décisions de l'arbitre

Les officiels techniques sont les garants de l'application des règles et à ce titre, ils remplissent une fonction indispensable en l'absence de laquelle il n'y aurait pas de jeu.

Ils peuvent commettre des erreurs d'appréciation qui doivent impérativement être admises comme des aléas du jeu. Celles-ci ne doivent pas être discutées et ne doivent évidemment jamais donner lieu à des réactions excessives, injurieuses ou violentes.

Respecter les décisions des officiels techniques est une condition indispensable au bon déroulement des compétitions et, plus largement, à la bonne image de la discipline.

Les organisateurs de compétitions et les dirigeants de clubs doivent protéger la fonction d'officiel technique et favoriser les actions de sensibilisation et de formation à cette fonction.

3.1.4. S'interdire de toute forme de violence et de tricherie

La tricherie ou la manipulation des résultats introduit une rupture dans l'égalité des chances, porte atteinte à l'équité et à l'aléa sportif.

Les sanctions disciplinaires s'imposent pour réprimer la violence et la tricherie sur et aux abords des terrains, mais ne constituent pas une fin en soi. L'approche disciplinaire doit être complétée par une démarche éducative et/ou curative permanente auprès de tous les acteurs du jeu, dont la charge revient tant à la FFBaD et ses organes déconcentrés qu'aux clubs.

3.1.5. Etre maître de soi en toutes circonstances

Si le sport est recherche d'excellence, le désir de victoire et l'envie de dépassement de soi ne doivent porter atteinte ni à l'intégrité physique de l'adversaire, ni au respect de son propre corps. Les sportifs, les entraîneurs, les officiels techniques et les dirigeants doivent rester mesurés dans leur attitude, contrôler leurs propos, leurs réactions et leurs émotions en toute occasion, quels que soient les enjeux médiatiques, économiques, territoriaux ou familiaux.

3.1.6. Prévenir les conflits d'intérêt et agir dans l'intérêt général

L'ensemble des actions menées ou des décisions prises par un dirigeant de la FFBaD, de ses organes déconcentrés ou de ses clubs affiliés doit l'être exclusivement dans l'intérêt général du badminton. En outre, cela implique d'éviter toute situation susceptible d'entraîner un conflit d'intérêt, dans quelque domaine que ce soit (prestation de biens, de services, etc.).

3.2. Les missions des institutions sportives : fédération, ligues régionales, comités départementaux et clubs

Les institutions sportives assurent l'encadrement des pratiquants et des activités sportives et veillent au déroulement régulier des épreuves, dans des conditions qui garantissent l'intégrité, la santé et la sécurité. À cet égard, ces institutions sportives sont les garantes du respect et de la transmission de l'esprit sportif et des valeurs du sport.

3.2.1. Assurer le libre et égal accès à tous à la pratique du badminton

Tout individu doit ainsi être placé en mesure de pratiquer le badminton et de participer à des compétitions, sans qu'on puisse lui opposer, de façon expresse ou tacite, une incompatibilité ou un refus dû à sa situation sociale, son sexe, son âge, son origine, ses caractéristiques physiques ou un éventuel handicap.

3.2.2. Veiller au respect des valeurs fondamentales du sport et à leur universalité

Il est de la responsabilité des institutions sportives de faire connaître les valeurs du sport au plus grand nombre ainsi que les principes déontologiques qui en découlent, de les enseigner et de les défendre. Le rôle du club est fondamental dans la promotion et la transmission car il est la structure de base qui permet d'atteindre le plus grand nombre de pratiquants.

3.2.3. Favoriser la pratique féminine ainsi que l'égalité de présence des hommes et des femmes aux fonctions dirigeantes

Les statuts de la FFBaD et de ses organes déconcentrés comportent des dispositions qui garantissent en particulier l'égal accès des femmes et des hommes à leurs instances dirigeantes. Il est essentiel de favoriser la pratique féminine et d'assurer une représentativité des femmes dans les instances dirigeantes, notamment en diversifiant les formes de pratique ou de compétition ou en développant des actions destinées à inciter plus de femmes à pratiquer une activité sportive et à occuper des responsabilités associatives.

3.2.4. Contribuer au déroulement sincère et solidaire des compétitions sportives

La raison d'être du sport réside en grande partie dans la confiance que les pratiquants et les passionnés portent au déroulement des compétitions et aux institutions qui les encadrent ou les organisent. Dès lors, cela implique notamment de prendre toutes les mesures nécessaires au déroulement sincère, équitable et intègre des compétitions encadrées ou organisées

4. LES PRINCIPES DIRECTEURS DE L'ACTION DES PARTENAIRES DU SPORT

L'importance du fait sportif dans la société fait peser sur les institutions sportives et les acteurs du jeu une obligation d'exemplarité, qui suppose de se conformer à tous les principes fondamentaux détaillés ci-dessus. Les partenaires du sport ont aussi une responsabilité, à savoir contribuer par leur action à préserver et propager l'esprit sportif et les valeurs du sport. Ils ont ainsi la même responsabilité éthique que les institutions et les acteurs.

4.1. L'entourage des sportifs

Les parents sont les premiers supporters de leurs enfants aux abords des terrains de badminton et dans leur pratique du sport mais peuvent parfois adopter un comportement excessif ou inapproprié et susciter alors des réactions violentes ou des débordements. Ils sont aussi des garants de l'esprit sportif et des valeurs du sport. À cet égard, il leur est recommandé de faire preuve de réserve et de recul et de n'employer ni mot, ni attitude déplacés.

4.2. Les médias

Les médias et les journalistes sont libres de s'exprimer et de critiquer. Toutefois, les journalistes sportifs et ceux qui traitent ponctuellement des informations relatives au sport doivent avoir conscience de leur influence à l'égard des pratiquants, des institutions et du public.

Ils sont des vecteurs essentiels de connaissance, de promotion et de défense de l'esprit sportif et des valeurs du sport. Ils doivent avoir conscience de ce rôle et lui donner une portée appropriée. À cet égard, il leur appartient de faciliter la diffusion de messages ou supports destinés à lutter contre les dérives dans le sport ou à valoriser ses bienfaits.

4.3. Les sponsors, diffuseurs et mécènes

Le monde économique tient aujourd'hui une place très importante dans le sport et son financement. Le partenaire économique du sport doit adopter un comportement éthique. Il doit s'engager, par ses actions ou dans ses rapports de partenariat avec les institutions sportives, à ne pas instrumentaliser le sport, influencer le déroulement des compétitions ou dénaturer les valeurs du sport.